



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mars 2023

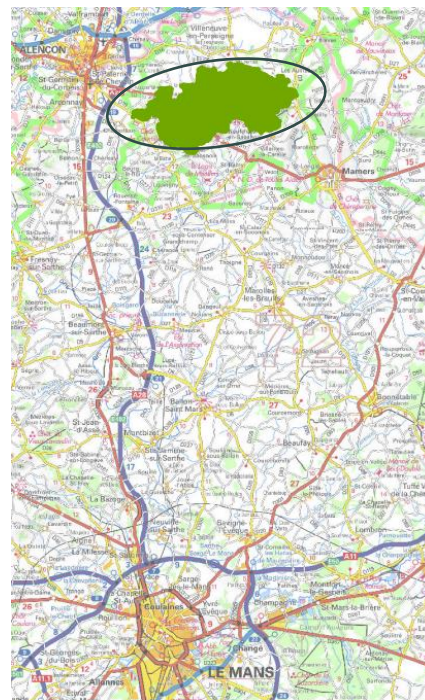


FORÊT DOMANIALE DE PERSEIGNE, SARTHE

Révision de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Perseigne

Située à l'interface des départements de la Sarthe et de l'Orne, la forêt domaniale de Perseigne s'étend sur 5 143 hectares, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-contre. Les forêts domaniales sont gérées selon un plan de gestion, assuré par l'Office National des Forêts (ONF), appelé « aménagement forestier ».

L'aménagement de Perseigne arrive à échéance fin 2024. **Les équipes de l'ONF sont amenées à réviser ce document afin d'élaborer le futur plan de gestion pour la période 2025-2044.** Ce document d'aménagement vise à définir les grandes actions à mener dans ce massif pour une durée de 20 ans.



En quoi consiste la révision d'un aménagement forestier ?

- Première étape : l'état des lieux

Une phase de description des peuplements forestiers est nécessaire afin d'obtenir une image actualisée des peuplements présents en forêt domaniale de Perseigne. Lancée en janvier 2023, cette phase de terrain est réalisée par les forestiers locaux avec l'aide d'une équipe spécialisée de Nantes.

740 placettes, c'est-à-dire des points de relevés, seront inventoriées sur la partie la plus âgée de la forêt. Cette partie représente environ 1 000 hectares. 2 385 autres hectares feront l'objet d'une description plus légère dans les futaies adultes. Le reste de la forêt ne sera pas inventorié car les équipes de l'ONF disposent déjà de données actualisées dans les plus jeunes peuplements.

Cette campagne de terrain permet d'acquérir une connaissance synthétique des essences principales qui composent la forêt telles que le chêne ou le hêtre mais également leur diamètre et leur hauteur.



« Journée de description des peuplements forestiers »

Un aménagement prenant en compte l'état sanitaire de la forêt

Des mesures sur l'état général de la forêt domaniale de Perseigne seront menées au printemps 2023 notamment grâce à des vols en drone et à un protocole diagnostic de l'état sanitaire du massif. Ces données permettront aux équipes de l'ONF de repérer les boisements qui dépérissent. Par exemple, ces dernières années, des attaques de scolytes ont conduit au brusque dépérissement de nombreux épicéas. **Ces données sont importantes pour les réflexions sur la gestion future du massif.**

Un état des vulnérabilités des essences sera également mené **en prenant en compte les évolutions climatiques** (scenarios du GIEC) à différents horizons comme 2050 ou 2070.

Cette première prise de données en forêt domaniale de Perseigne est essentielle pour écrire la forêt de demain.

D'autres investigations viendront dans les mois à venir notamment pour bien prendre en considération les enjeux environnementaux et socio-récréatifs de ce massif forestier, inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional Normandie-Maine.

- Les étapes suivantes : un peu de patience ce sera en 2024

Ce n'est que le début, nous reviendrons vers vous ! A l'issue de cette phase de description, une synthèse sera réalisée par la cheffe de projet pour définir les grandes orientations tenant compte des enjeux d'adaptation de la forêt au changement climatique, de fourniture de bois, de conservation de la biodiversité et d'accueil du public. **Ces orientations se traduiront concrètement en plan action pour les 20 ans à venir.**

La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !

Votre contact presse ?

Hervé DAVIAU – Responsable Unité Territoriale Sarthe – Mayenne
herve.daviau@onf.fr

Tél : 06 35 29 11 18